

Les amendements apportés au Règlement à la session de 1927 ont simplifié la procédure à la Chambre des communes, mais il existe encore des lacunes, et il faut nécessairement adopter des règlements spéciaux si la Chambre désire accélérer davantage l'adoption des projets de loi.

Il s'imposait alors que d'autres mesures soient prises pour améliorer la procédure à la Chambre. On a alors présenté certaines propositions excellentes. L'auteur a recommandé que les divers partis en viennent à une entente de façon à raccourcir les débats et à les limiter à quelques heures sur les questions contestées. S'il nous faut consacrer des jours, des semaines et des mois à la discussion de ces problèmes, comme nous l'avons fait durant la dernière session alors que des douzaines de discours ont répété la même chose, je ne crois pas que cela soit très sain pour notre Parlement. Nous vivons dans un pays où la vitesse est de première importance. Alors que tout se fait rapidement, nous, au Parlement, ne devrions pas rester assis à écouter, pendant des heures, des discussions sur des questions qui n'ont aucun intérêt avant même que le débat prenne fin.

Nous avons discuté certains sujets pendant deux mois à la dernière session, mais nous n'en avons pas encore entendu parler pendant la session en cours. Cela révèle que l'intérêt qui paraissait si grand vers la fin de la dernière session a disparu. Cela s'est produit pour nombre d'autres débats. J'appuie de tout cœur le projet de résolution présenté par l'honorable représentant d'Halton parce que j'ai foi en la démocratie, parce que j'ai foi en la liberté de parole et en la liberté de discussion.

Rien de ce qu'on a dit ne m'a persuadé que le projet de résolution vise à restreindre la liberté de parole ou de discussion. On a dit qu'"être l'esclave d'une vieille tradition c'est aussi insensé que l'être de nouvelles charlataneries". Je pense que nous avons été témoins de pas mal de charlataneries depuis qu'on a confié au Parlement l'administration des affaires du pays. Éloignons-nous-en donc. Soyons simples et naturels dans nos arguments. Donnons à notre régime parlementaire des règles qui garantissent l'intérêt du pays et le meilleur intérêt du Parlement. J'aimerais maintenant dire quelques mots en français. Les remarques que je ferai dans ma propre langue seront très courtes.

(Texte)

Toute institution, si bonne qu'elle ait pu être et si bonne soit-elle encore, qui ne se réforme pas, perd de sa force à résister aux assauts que lui font subir le temps et les courants de l'opinion publique. L'évolution naturelle politique des peuples appelle

[M. Boisvert.]

des réformes. Il vaut mieux adapter la forme aux plis inévitables de l'évolution que de voir le fond de notre institution parlementaire bouleversé, un jour, par des révolutions qui lui seraient désastreuses.

Le régime parlementaire d'une nation peut être comparé aux rives des continents. Il est merveilleux de voir combien, sous les coups de la vague, ils adaptent leurs contours par des formes qui diminuent les effets de l'action répétée de la mer qui bat sans cesse leurs rivages.

Aussi, je voudrais voir, de temps à autre, cette Chambre, maîtresse de sa procédure, l'adapter au temps où nous vivons. La vitesse est la caractéristique de notre siècle. Pendant que tout, en dehors des débats du Parlement, est lancé avec une rapidité de plus en plus grande, voici que nous resterions à discuter sans fin des sujets dont plusieurs ont cessé d'avoir de l'importance, même avant que le débat ne soit terminé!

J'appuie donc avec enthousiasme et conviction la proposition de résolution de l'honorable député de Halton (M. Cleaver).

(Traduction)

Je veux féliciter l'honorable député d'Halton d'avoir saisi la Chambre d'une question qui revêt une telle importance pour le Canada.

M. G. A. Cruickshank (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais pouvoir demander à la Chambre quelques minutes d'attention. Il me semble qu'on devrait reconnaître que c'est moi qui avais, dès 1940, soumis une motion toute semblable. Je n'ai jamais lu un discours de ma vie et je n'ai pas l'intention de le faire. Le seul discours qu'il me soit arrivé de lire, fut celui que Torchy Anderson (un journaliste parlementaire) avait rédigé pour moi en collaboration avec Blair Fraser, le ministre de l'Agriculture (le très hon. M. Gardiner) et M. Brockington. Je l'ai lu, il fut consigné au compte rendu et mes électeurs trouvèrent qu'il sonnait bien; mais j'ai entendu bien d'autres discours sur le même sujet. J'ai écouté le député de Témiscouata (M. Pouliot) et d'autres membres de cette assemblée, depuis 1940.

Je vous ai dit comment on pourrait réformer l'autre Chambre; je m'en vais vous dire comment vous pourriez réformer celle-ci. Je l'ai fait consigner au compte rendu dès 1940. Il ne s'agit que de faire respecter deux règles bien simples. J'ai déjà dit que deux journalistes parlementaires et deux hommes éminents avaient rédigé le seul discours que j'ai jamais lu. Je ne sais pas ce qui était pire; j'imagine que ce dut être la lecture que j'en donnai.